



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 Décembre 2022

DELIBERATION N° 46/2022

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline.

Représentées : Mme RAGO Monique (pouvoir à Mme THIBAUT),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine, M. PORTE Henri-Michel, Mme REVOL Marie-Hélène.

C.A. en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : 09 décembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).

Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix.

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DES TITRES-RESTAURANT

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permettant la mise en œuvre d'une négociation sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Considérant que depuis 2008, le CCAS prévoit l'attribution de titres restaurant au personnel dans le cadre de son action sociale.

DELIBERATION N° 46/2022 suite

Considérant que ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2022, celui-ci devant être prolongé pour une durée d'un an avant l'intégration au groupement de commande dans le cadre des marchés publics de la Ville au 01^{er} janvier 2024, conformément à la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS (délibération 24-2021 du 8 juillet 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le renouvellement du marché des titres restaurant à la société ENDERED France SAS – 166 à 180 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2023.

AUTORISE

Madame la Vice-Présidente de signer tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

